

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DE L'INDRE

VILLE
DE
DÉOLS



Location du logement dans
Ecole Henri-Wallon, 18 route
d'Issoudun [RDC Gauche] à Déols
Monsieur Fabrice Larose

2024-032



DÉCISION DU MAIRE

Madame le maire de la commune de DÉOLS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 5° et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 déléguant au Maire les attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la vacance depuis le 31 juillet 2024 du logement au rez-de-chaussée gauche de l'immeuble sis 18 route d'Issoudun, sur la commune de DÉOLS, dans l'enceinte de l'École Henri-WALLON ;

Vu la demande de location du logement de Monsieur Fabrice LAROSE en date du 15 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun instituteur n'a demandé à occuper ledit logement ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La commune met à disposition le logement sus désigné au profit de Monsieur Fabrice LAROSE, moyennant une redevance mensuelle d'occupation s'élevant à quatre cent vingt euros (420,00 €), révisable de plein droit au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

ARTICLE 2 : La location est consentie à compter du 9 novembre 2024, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, selon les conditions fixées dans une convention de location à titre précaire et révocable.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée sur le site internet de la ville de Déols. Le service foncier-gestion immobilière et le service comptabilité de Déols sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

Fait à DÉOLS, le 5 novembre 2024

Transmis à la Préfecture le :

07/11/2024

Reçu le :

07/11/2024

Publié/Notifié le :

07/11/2024

Delphine GENESTE

Maire



Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20241105-2024-032-AR
Date de réception préfecture : 07/11/2024